

**DÉCISION N°04/2024
DE MONSIEUR LE MAIRE DE GRAND-CHARMONT (25200)**

Objet: Avenant n°2 au marché de restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont – lot n°11 Carrelage / Faïence – Entreprise MACCANIN Père et Fils sise 2 rue des roses – BP 10087 – 70303 LUXEUIL LES BAINS

Le Maire de la Ville de Grand-Charmont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité ;

Vu la délibération N°198/2022 en date du 18 janvier 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 21 janvier 2022 et chargeant le Maire de prendre toutes décisions relatives aux pouvoirs délégués par cette délibération, et notamment son quatrième alinéa l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu la décision n°13/2022 en date du 4 mai 2022 visée par le contrôle de légalité en date du 5 mai 2022 et attribuant le lot n°11 Carrelage / Faïence du marché de travaux concernant la restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont à l'entreprise MACCANIN Père et Fils sise 2 rue des roses – BP 10087 – 70303 LUXEUIL LES BAINS, pour un montant de 39 716,96 € HT (47 660,36 € TTC) ;

Vu la décision n°04/2023 en date du 15 mars 2023, visée par le contrôle de légalité en date du 15 mars 2023 et validant un avenant financier n°1 d'un montant de – 2 200,00 € HT (– 2 640,00 € TTC) portant le marché à 37 516,96 € HT (45 020,35 € TTC) ;

Considérant la nécessité d'ajuster les prestations du marché suite à des modifications contraintes de l'aménagement ;

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget de la collectivité ;

DÉCIDE

1 – La conclusion du présent avenant financier n°2 d'un montant de + 7 127,31 € HT (+ 8 552,77 € TTC) portant le montant du marché confié à l'entreprise MACCANIN Père et Fils de 37 516,96 € HT (45 020,35 € TTC) à 44 644,27 € HT (53 573,12 € TTC), soit + 12,41 % en cumulé.

2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Grand-Charmont et le Trésorier du SGC du Pays de Montbéliard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

3 – La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera publiée sur le site internet de la Ville.

4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à GRAND-CHARMONT, le 4 mars 2024

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.



Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise au contrôle de légalité le 05/03/2024
Publiée le 05/03/2024

Ville de

**Grand
Charmont**

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 025-212502843-20240304-04_2024-DE



**Opération : Restructuration de la ferme Kauffmann
à Grand-Charmont
Restauration scolaire et Périscolaire**

**Lot N° 11 : Carrelage - Faïence
Avenant N° 02**

1 – Marché N° 2002-002-11

Entre :

Ville de GRAND CHARMONT
Monsieur MUNNIER, Maire
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND CHARMONT

Et

MACCANIN et Fils
ZI Guillaume Hory BP 10087
70303 LUXEUIL-LES-BAINS cedex

2 – Objet de l'avenant :

Travaux supplémentaires R+1 et R+2 de plus et moins-values pour 2 chapes,
une surcharge de mousse au RDC et la suppression de faïence

3 – Incidences financières (Devis I-23-11-126 du 27/11/2023 joint)

- ⇒ Mise en œuvre d'une chape de 5cm pour un montant de 5 905,73 € HT
- ⇒ Suppression de faïence pour un montant de - 1 406,00 € HT
- ⇒ Surcharge mousse au RDC : PV pour mousse de 14cm au lieu de 10cm pour un montant de 1 877,58 € HT
- ⇒ Création d'une douche italienne 80x100 avec mise en œuvre d'une chape pentée, étanchéité, siphon 10x10 et carrelage 5x5 pour un montant de 750,00 € HT

Montant de l'avenant : 7 127,31 € HT

4 – Conclusion de l'avenant

Marché de base : 39 716,96 € HT

Avenant n° 1 : - 2 200,00 € HT

Avenant n° 2 : 7 127,31 € HT (+ 12,41 %)

Le marché de l'entreprise MACCANIN et Fils est de ce fait porté de 37 516,96 € HT à 44 644,27 € HT

Cachet et signature du Titulaire,

Le 21/02/2024


Carrelages – Mosaïques – Faïences
Sté MACCANIN Père et Fils
2 rue des Roses – BP10087
70303 LUXEUIL LES BAINS Cedex
Tél. 03.84.40.05.58
Mail : contact@maccanin.com

Le Maître d'ouvrage,

Le Maire,

Le 04/03/2024



MACCANIN ET FILS
Rue des Roses - ZA Hory - BP 10087
70300 LUXEUIL LES BAINS
FRANCE
Tel : +33 3 84 40 05 58
contact@maccanin.com
N° TVA Intracommunautaire : FR07319787529
N° SIRET : 31978752900027
Code NAF : 4333Z
RCS : RM LURE B 12746470
Capital : 30 000 €

VILLE DE GRAND CHARMONT
21 Rue Pierre Curie
25200 GRAND-CHARMONT

DEVIS N° I-23-11-126

Le lundi 27 novembre 2023

Référence	Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	TVA	Montant HT
	<u>Restructuration de la ferme Kauffmann -</u> <u>25200 Grand Charmont</u>					
	<u>Lot : Carrelage - Faïence</u>					
	Travaux supplémentaires : R+1 et R+2					
	Mise en oeuvre d'une chape de 5cm	337,47	m2	17,50 €	20,00	5 905,73 €
	Suppression de faïence	-37,00	m2	38,00 €	20,00	-1 406,00 €
	Surcharge mousse au RDC : PV pour mousse de 14 cm au lieu de 10 cm	312,93	m2	6,00 €	20,00	1 877,58 €
	Création d'une douche italienne 80x100 Mise en oeuvre d'une chape pentée, étanchéité, siphon 10x10 et carrelage 5x5	1,00	u	750,00 €	20,00	750,00 €

" Bon pour Accord "
le 04/03/2024



Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 8552,77 € : 30 jours fin de mois.

Total HT 7 127,31 €
TVA (20 %) 1 425,46 €
Total TTC 8 552,77 €